Etiquetage SGH

Cette notice a pour but de renseigner les grossistes et les utilisateurs de produits chimiques sur le nouveau système d'étiquetage SGH.

Définition

Le SGH (système général harmonisé) est un système visant à étiqueter les produits chimiques dangereux selon des critères uniformes dans le monde entier.

L'Union européenne a transposé le SGH dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP). En Suisse, les produits sont aussi étiquetés conformément à ce nouveau système.

A partir de mi-2015, l'étiquetage selon le SGH sera obligatoire pour tous les produits chimiques dangereux.

La classification en vigueur jusqu'ici continue d'être mentionnée dans la fiche de données de sécurité, car elle permet de déterminer les obligations subséquentes (p. ex. prescriptions sur la remise ou le stockage, seuils quantitatifs).

Principes

Les différents *types de danger* inhérents à l'utilisation de substances, de mélanges ou d'objets sont répartis en *classes de danger*:

- dangers physiques 16 classes
- dangers pour la santé 10 classes
- dangers pour l'environnement 2 classes

Ces classes sont elle-mêmes divisées en *catégories de danger* (entre 1 et sept selon la classe) en fonction du *degré de danger*.

Les étiquettes des produits sont munies de *pictogrammes*, de *mentions d'avertissement*, de *mentions de danger* et de *conseils de prudence* correspondant à leur classification dans les classes et catégories de danger.

Les deux *mentions d'avertissement* DANGER et ATTENTION, nouvellement introduites dans le cadre du SGH, sont utilisées respectivement pour les catégories les plus et les moins sévères.

Les *phrases H (mentions de danger*) sont comparables aux phrases R utilisées jusqu'à présent. Elles sont numérotées de la façon suivante:

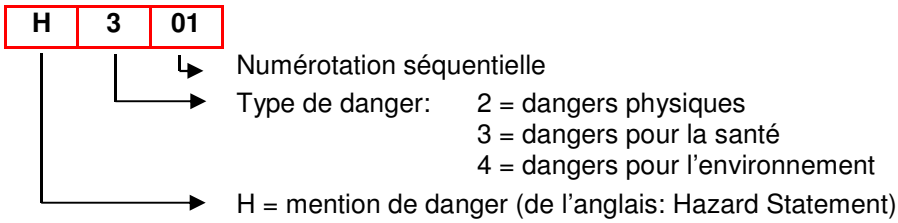
H 3 01
Numérotation séquentielle
Type de danger: 2 = dangers physiques
3 = dangers pour la santé
4 = dangers pour l'environnement
H = mention de danger (de l'anglais: Hazard Statement)

Les *phrases P (conseils de prudence)* sont comparables aux phrases S utilisées jusqu'à présent. Elles sont numérotées de la façon suivante:

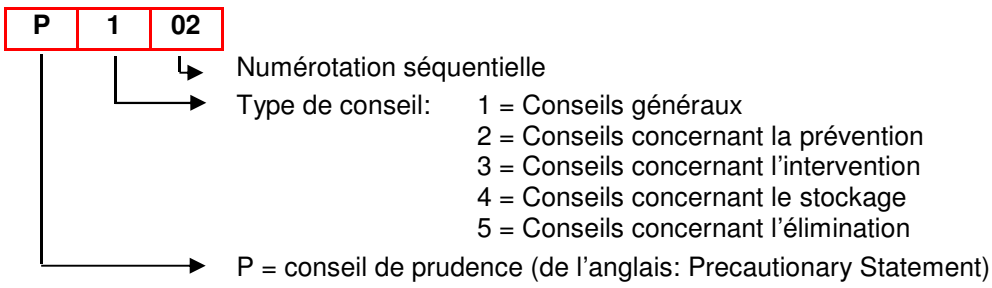
P 1 02
Numérotation séquentielle
Type de conseil: 1 = Conseils généraux
2 = Conseils concernant la prévention
3 = Conseils concernant l'intervention
4 = Conseils concernant le stockage
5 = Conseils concernant l'élimination
P = conseil de prudence (de l'anglais: Precautionary Statement)

Exemple d'étiquette SGH

①

ROHR-BLITZ

Débouche-syphon

1 litre

②

③

DANGER

④

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.

⑤

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Garder sous clef.

Eliminer avec les déchets spéciaux.

⑥

Contient de l'hydroxyde de sodium

⑦

Muster AG

Bahnhofplatz

1234 Muster

Tél. 012 345 67 89

① Nom commercial (mélanges) ou nom de la substance (substances)

② Pictogramme(s)

③ Mention d'avertissement – DANGER pour les catégories de danger les plus sévères
– ATTENTION pour les catégories de danger moins sévères

④ Mentions de danger (phrases H, cf. annexe I) – en l'occurrence H314

⑤ Conseils de prudence (phrases P, cf. annexe II) – en l'occurrence P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P305+P351+P338, P401, P501

⑥ Pour les mélanges: composant(s) dangereux

⑦ Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant ou de l'importateur

Les pictogrammes de danger et leur signification

1. Dangers physiques

Pictogramme	Signification	Description	Symbole actuel *
	Bombe explosant SGH01	Substances, mélanges et objets explosifs et pyrotechniques, thermiquement instables ou trop sensibles pour les conditions normales de manipulation, de transport et d'utilisation; *H200, H201, H202, H203, H204, H240, H241* Exemples: acide picrique, TNT	 E
	Flamme SGH02	Essentiellement gaz, liquides, aérosols et solides inflammables; *H220, H222, H223 H224, H225, H226, H228* Autres groupes: – substance et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables; *H260, H261* – liquides et solides sujets à l'inflammation spontanée et autoréactifs; *H250* – substances et mélanges auto-échauffants; *H251, H252* – peroxydes organiques; *H241, H242* Exemples: propane, butane, éther, acétaldéhyde	 F F+
	Flamme au-dessus d'un cercle SGH03	Solides, liquides et gaz comburants; *H270, H271, H272* Exemples: oxygène, dioxyde de chlore, hypochlorite	 O
	Bouteille de gaz SGH04	Gaz et mélanges gazeux contenus dans un récipient qui occuperaient normalement un volume bien plus grand: – gaz comprimés (sous pression); *H280* – gaz liquéfiés; *H280* – gaz dissous; *H280* – gaz liquides réfrigérés; *H281* Exemples: bouteilles à gaz comprimé, gaz liquides	-
	Corrosion SGH05	Substances et mélanges qui, par action chimique, peuvent attaquer ou même détruire les métaux (corrosion); H290 Exemple: acides forts	-

* Les anciens symboles ne sont pas exactement comparables et sont présentés ici uniquement à titre informatif.

2. Dangers pour la santé

Pictogramme	Signification	Description	Symbole actuel *
	Corrosion SGH05	Substances et mélanges provoquant les atteintes à la santé suivantes: - brûlures (lésions irréversibles de la peau et des tissus); *H314* – graves lésions oculaires; *H314, H318* Exemples: acide chlorhydrique, hydroxyde de sodium (soude caustique), acide fluorhydrique	 C
	Tête de mort sur deux tibias SGH06	Produits chimiques pouvant entraîner en petites quantités déjà, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, des atteintes aiguës à la santé, voire la mort; *H300, H301, H310, H311, H330, H331* Exemples: acide fluorhydrique, brome, acide cyanhydrique	 T T+
	Point d'exclamation SGH07	Substances et mélanges moins dangereux pour la santé ayant les propriétés suivantes: – nocivité aiguë par ingestion, inhalation ou contact cutané; *H302, H312; H332* – irritation de la peau ou des yeux; *H315, H319* – réactions allergiques cutanées (sensibilisation de la peau); *H317* – irritation des voies respiratoires; *H335* – effet narcotique; *H336* Exemples: hydrocarbures, limonènes	 Xi Xn
	Danger pour la santé SGH08	Substances et mélanges ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles ou pouvant entraîner des effets nocifs à long terme: – cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMTR); *H340, H341, H350, H351, H360, H361* – dommages non mortels réversibles ou irréversibles sur la santé humaine (organes) par exposition unique ou prolongée; *H370, H371, H372, H373* – graves lésions pulmonaires par ingestion (danger par aspiration); *H304* – allergies ou difficultés respiratoires par inhalation (sensibilisation des voies respiratoires); *H334* Exemples: benzène, pétrole, isocyanate, méthanol	 Xn T

* Les anciens symboles ne sont pas exactement comparables et sont présentés ici uniquement à titre informatif.

3. Dangers pour l'environnement

Pictogramme	Signification	Description	Symbole actuel*
	Environnement SGH09	Substances et mélanges pouvant entraîner des effets néfastes aigus et/ou à long terme pour les organismes aquatiques: – danger aigu pour le milieu aquatique; *H400* – danger chronique pour le milieu aquatique; *H410, H411* Exemples: eau de Javel, divers insecticides, ammoniaque	 N
	Point d'exclamation **SGH07**	Substances et mélanges dangereux appauvrissant la couche d'ozone: – dangereux pour la couche d'ozone (*H420 avant EUH059)* Exemples: tétrachlorure de carbone, 1,1,1- trichloroéthane	 N

*Les anciens symboles ne sont pas exactement comparables et sont présentés ici uniquement à titre informatif.

Règles à observer

Les utilisateurs de produits chimiques étiquetés selon le SGH doivent être attentifs aux points suivants: d'une manière générale, il s'agit de lire

- les mentions de danger (phrases H) et les conseils de prudence (phrases P), car le pictogramme ne donne que des indications sommaires;
- les indications figurant sur l'étiquette ou le mode d'emploi, car certains produits chimiques sans pictogramme peuvent présenter des propriétés dangereuses et doivent donc être manipulés et éliminés avec soin;
- la fiche de données de sécurité, car elle contient des informations détaillées concernant l'utilisation sans danger et conforme à l'environnement d'un produit et ses propriétés.

La classification et l'étiquetage en vigueur restent déterminants pour fixer les éventuelles obligations subséquentes telles que les seuils quantitatifs (ordonnance sur les accidents majeurs), la protection de la maternité et les jeunes travailleurs.

La classification actuelle reste mentionnée dans la fiche de données de sécurité.

Annexes

Annexe I: Liste des mentions de danger (phrases H)

Annexe II: Liste des conseils de prudence (phrases P)

Notices et informations complémentaires

Les différentes dispositions du droit des produits chimiques font l'objet de plusieurs notices spécifiques, disponibles sur le site www.chemsuisse.ch ou auprès du Service cantonal des produits chimiques.

Pour de plus amples informations sur la législation, voir le site www.organedenotificationchim.admin.ch.

Consultez le site sur la campagne d'information sur le SGH www.infochim.ch.

Annexe I – Liste des mentions de danger, phrases H (hazard statements)

– H2xx Dangers physiques
– H3xx Dangers pour la santé
– H4xx Dangers pour l'environnement
– EUHxxx Mentions de danger supplémentaires spécifiques à l'Europe (n'apparaissant pas dans le SGH)

Dangers physiques

H200	**Explosif instable**
H201	Explosif: danger d'explosion en masse.
H202	Explosif: danger sérieux de projection
H203	Explosif: danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H223	Aérosol inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement.
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
EUH001	Explosif à l'état sec.
EUH006	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Dangers pour la santé

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques. 1.)
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. 1.)
H350	Peut provoquer le cancer. 1.)
H351	Susceptible de provoquer le cancer. 1.)
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu). 1.) 2.)
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu).1.) 2.)
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. 1.) 3.)
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes. 1.) 3.)
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes …à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. 1.) 3.)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes…à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.· 1.) 3.)
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH070	Toxiques par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

1) Indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.
2) Indiquer uniquement l'effet ou les effets concrets s'il est ou s'ils sont connus.
3) Indiquer tous les organes affectés s'ils sont connus.

Dangers pour l'environnement

H400	**Très toxique pour les organismes aquatiques.**
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H413	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère (anciennement EUH059: Dangereux pour la couche d'ozone).

Eléments d'étiquetage/Informations supplémentaires sur certaines substances et certains mélanges:

EUH201	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. (EUH210A: Attention! Contient du plomb.)
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de portée des enfants.
EUH203	Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

EUH207	Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respecter les consignes de sécurité.
EUH208	Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.
EUH209	Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation. (209A: Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.)
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Annexe II - Liste des conseils de prudence, phrases P (precautionary statements)

– P1xx Conseils de prudence généraux
– P2xx Conseils de prudence – Prévention
– P3xx Conseils de prudence – Intervention
– P4xx Conseils de prudence – Stockage
– P5xx Conseils de prudence – Elimination

Conseils de prudence généraux

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.

Mesures de précaution / de protection (prévention)

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles.
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...
P222	Ne pas laisser au contact de l'air.
P223	Eviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.
P230	Maintenir humidifié avec...
P231	Manipuler sous gaz inerte.
P232	Protéger de l'humidité.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P235	Tenir au frais.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P244	S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction.
P250	Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P263	Eviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P282	Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/des yeux.
P283	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence – Intervention (premiers secours, mesures de sauvetage)

P301	EN CAS D'INGESTION:
P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
P303	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P304	EN CAS D'INHALATION:
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P306	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS:
P307	En cas d'exposition:
P308	En cas d'exposition prouvée ou suspectée:
P309	En cas d'exposition ou d'un malaise: ...
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
P311	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.
P313	Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P322	Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332	En cas d'irritation cutanée:
P333	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
P334	Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
P336	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P340	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342	En cas de symptômes respiratoires:
P350	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P352	Laver abondamment à l'eau et au savon.
P353	Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370	En cas d'incendie:
P371	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités:
P372	Risque d'explosion en cas d'incendie.
P373	NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
P374	Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
P375	Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P376	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P378	Utiliser ... pour l'extinction.

P380	Evacuer la zone.
P381	Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P391	Recueillir le produit répandu.

Stockage

P401	Stocker….
P402	Stocker dans un endroit sec.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P404	Stocker dans un récipient fermé.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
P407	Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C.
P412	Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P413	Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg à une température ne dépassant pas ... °C.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.
P422	Stocker le contenu sous ...

Elimination

P501	Eliminer le contenu/récipient dans ...
P502	Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le *recyclage.*